

Commune
De
Saint Georges d'Espéranche
Isère

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 24 janvier 2017

Affiché en exécution de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte-rendu précédent et le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et passer aux questions de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose l'adjonction à l'ordre du jour d'un point concernant le tarif de location du local relais Nature. A l'unanimité, les élus acceptent l'adjonction de ce point à l'ordre du jour.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de compétence qui lui a été confié dans le cadre de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>
01	03.01.2017	Réhabilitation de la Maison Mathivet et aménagement de la Cour des Comtes de Savoie: Mission de maîtrise d'œuvre AJ-Architectes pour 68 450€ HT
02	06.01.2017	Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement sécuritaire de l'école élémentaire: Honoraires Société ERCD pour 2 750€ HT
03	06.01.2017	Mise à jour du tableau de classement des voies communales : Mission géomètre Cabinet CASSASSOLLES pour 1 224€ HT

01 – SEDI TRAVAUX SUR RESEAU D'ELECTRICITE
Renforcement pour alimentation local cuisine et enfouissement du réseau– Chemin du Sautaret

Monsieur le Maire informe les élus que suite à notre demande le SEDI envisage de réaliser dès que les financements seront acquis des travaux pour le renforcement pour Alimentation Local Cuisine des Pervenches

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

☞ Prix de revient prévisionnel	77 106.00 €
☞ Financements externes	64 164.00 €
☞ Commune de Saint Georges d'Espéranche Participation prévisionnelle	12 942.00 €
- Et de sa participation aux frais du SEDI	544.00 €

02 – SEDI – TRAVAUX SUR RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC
Chemin du Sautaret
Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

Monsieur le Maire informe les élus que suite aux travaux d'enfouissement du réseau d'électricité, il y a lieu de reprendre le réseau d'éclairage public au Chemin du Sautaret.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

☞ Prix de revient prévisionnel	10664.00 €
☞ Financements externes	2 245.00 €
☞ Commune de Saint Georges d'Espéranche	
Participation prévisionnelle	8 419.00 €
Et de sa participation aux frais du SEDI	422.00 €

Il autorise également Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SEDI pour cette opération.

03 – SEDI TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM
Chemin du Sautaret, enfouissement du réseau

Monsieur le Maire informe les élus que suite à l'enfouissement du réseau d'électricité pour l'alimentation de la cuisine, il y a lieu également d'enfouir le réseau France Télécom.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

☞ Prix de revient prévisionnel	6 807.00 €
☞ Financements externes	3 210.00 €
☞ Commune de Saint Georges d'Espéranche	
Participation prévisionnelle	3 597.00 €
Et de sa participation aux frais du SEDI	194.00 €

04 – COUT DU CHAUFFAGE DE L'APPARTEMENT DU GROUPE SCOLAIRE A et M.Mollié

Vu l'estimation de la Commission Communale établie à 1 500 L par an pour assurer un chauffage correct pour l'appartement de l'école A et M MOLLIE et le prix moyen, payé par la Commune, pour l'année 2016 du fuel, à savoir **0.522 €** le litre TTC.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette estimation et autorise Monsieur le Maire à établir et à encaisser un titre de recette pour la somme de 1 500 L x 0.522€ = 783€, pour 2017.

05 – TARIFS DE LOCATION DU LOCAL RELAIS NATURE A COMPTER DU 1^{ER} FEVRIER 2017

Vu la délibération N°69-2016 en date du 20 décembre 2016 fixant un tarif pour la location du local relais nature, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule cette délibération en date du 20 décembre 2016 et fixe les tarifs forfaitaires suivants :

<u>RELAIS NATURE</u>	<u>Tarifs 2017</u>
<u>Associations Saint Georgeoises</u>	gratuit
<u>Randonneurs non motorisés pédestres, équestres, vélos</u>	
Bivouac 1 nuit	141.00 €
Caution	300.00 €
Pause demi-journée	gratuit
Caution	50.00 €

Il est toutefois précisé qu'aucune personne ne doit dormir à l'intérieur du Relais Nature. Seuls les équipements sanitaires pourront être utilisés. Le règlement devra être revu en conséquence.

Ces tarifs prendront effet à compter du 1^{er} février 2017.